

LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine



Prieuré Marie-Reine

195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE
☎ : 03 89 44 66 93
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

Oratoire Saint-Joseph

22 rue Ampère
68000 COLMAR

Chapelle N.-D. de la Ste-Espérance

37 rue Pasteur
90300 CRAVANCHE

Abbé Jean-Luc Radier

☎ : 06 14 77 90 46

Abbé Hervé Gresland

@ : ab.gresland@laposte.net

Abbé Louis-Marie Carlhian

☎ : 06 12 87 41 21

Mlle E. Ledermann (Librairie)

☎ : 06 88 25 04 46

Chers fidèles,

Espérons que les événements politiques nationaux et même mondiaux touchant la religion vous incitent, pour les comprendre, à connaître les principes de « laïcité » des États, en particulier en France, et les enseignements de l'Église sur ce sujet. Nous continuerons donc à vous encourager à lire les ouvrages fondamentaux sur ces questions, en premier lieu les encycliques des papes qui en ont traité.

Mais au cours de l'été, plus précisément le 16 juillet dernier, un événement important a touché l'Église : il s'agit du motu proprio *Traditionis custodes* du pape François, supprimant toutes les concessions faites auparavant par le motu proprio *Summorum Pontificum* de Benoît XVI. Voilà donc tout ce qui vivait du motu proprio *Ecclesia Dei adflicta* de Jean-Paul II, puis de



l'herméneutique de la réforme dans la continuité de Benoît XVI (mal comprise) anéanti. M. l'abbé Gresland interrompra donc ses réflexions sur la laïcité pour vous donner des éléments de réflexion sur cet acte du pape François. A vous de lire les articles officiels de la Fraternité sur cet événement.

M. l'abbé de Jorna, vous l'avez entendu annoncé en chaire il y a peu de temps, nous invite à prier : non pas par des prières ou des cérémonies supplémentaires, mais simplement en assistant de manière plus régulière et assidue aux offices des premiers vendredis et premiers samedis du mois. Pour vous permettre de répondre à cette invitation de notre Supérieur de district, nous avons simplement prévu l'heure sainte pour les premiers vendredis du mois, et l'office du Rosaire pour les premiers samedis du mois (récitation du chapelet avec chant des antiennes des mystères du rosaire), avant la messe de 18h30 à Mulhouse, et après la messe de 18h30 à Colmar. N'ou-

SOMMAIRE

Le Mot du Prieur p. 1-2

Prières pour la France p. 2

Le Motu proprio sur la Messe traditionnelle p. 2 et 6-7

Calendrier p. 4 et 5

Annonces p. 8

blions pas de réciter la prière à St Michel chaque jour, nous souvenant que c'est après une vision des démons envahissant le Vatican que le pape Léon XIII a écrit cette prière.

Soyez enfin attentifs aux annonces que nous ferons, soit des catéchismes, soit des conférences pour les adultes, car une solide formation chrétienne est plus que jamais primordiale pour ne pas nous laisser séduire par les pièges du diable.

Il est manifeste que la Providence divine nous protège particulièrement de ces dangers qui menacent notre sainte religion, et malgré ces événements, la reprise de nos processions du 15 août dernier nous montre que notre liberté est une grâce, dont nous devons nous considérer comme redevables et responsables devant Dieu, devant les hommes, et sous le regard protecteur de Notre-Dame.

Abbé Jean-Luc Radier +

Prières pour la France

Abbé Benoît de Jorna

Supérieur du District de France



En 1960 Monseigneur Cristiani publiait son livre *Présence de Satan dans le monde moderne*. Il y tenait ces propos : « *Un point nous paraît très sûr : Satan agit davantage dans certains pays que dans d'autres... son action va en croissant de la tentation à l'infestation et de l'infestation à la possession. Il doit donc y avoir des pays « possédés », des pays « infectés » et des pays simplement « tentés » par Satan... Le pays au sein duquel nous apercevons actuellement la présence de Satan... au degré de « possession collective » c'est la Chine populaire. Immense pays où, le mensonge d'une part, et le mépris de la vie humaine d'autre part, ces deux signes de la présence de Satan, exercent leurs ravages d'une manière violente et plus généralisée qu'ailleurs... On a souvent parlé du péril jaune. Ce péril est maintenant imminent. C'est très probablement de Chine que partira l'incendie qui un jour dévorera toute la terre !* ».

Après tout, il n'y a là rien de nouveau ajoutait-il : « *La vision de l'histoire n'a rien de changé : Cité de Dieu contre Cité de Satan... il y a deux étendards : celui de Satan et celui de Jésus-Christ* ». Il n'en reste pas

moins que nous sommes atteints dans notre vie, aussi bien personnelle que familiale et sociale.

A l'heure où notre France, la fille aînée de l'Église, est manifestement touchée par une profonde infection des esprits pire que celles des corps, à l'heure où elle se prostitue à ces idoles de l'argent et de la santé, il est temps d'intensifier nos prières pour en demander le salut. L'heure n'est sûrement pas à l'isolement, à l'abattement, au découragement. Fils de France « *nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire des enfants de Dieu. Et non seulement dans cette espérance, mais nous nous glorifions encore dans les afflictions, sachant que l'affliction produit la patience ; la patience, l'épreuve et l'épreuve, l'espérance. Or cette espérance n'est pas trompeuse, parce que l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs* ». Rom. V, 2-5.

Il est urgent de demander par nos prières le salut de notre très cher pays. A cette fin très précise, je vous invite donc à participer nombreux, **à l'heure sainte, les premiers vendredis et à l'office du rosaire les premiers samedis, aux mois de septembre, octobre, novembre et décembre.** Je vous



convie tous à réciter chaque soir en famille, avec tous les prêtres du district, la prière à saint Michel, ce patron de notre France qu'ouït sainte Jeanne. Et, pourquoi pas, y ajouter le jeûne ces vendredis-là.

Puissions-nous, par cette dévotion, contribuer à cette conversion tant souhaitée de saint Pie X, notre Patron céleste : « *Un jour viendra et nous espérons qu'il n'est pas très éloigné, où la France, comme Saul sur le chemin de Damas, sera enveloppée d'une lumière céleste et entendra une voix qui lui répétera : "Ma fille, pourquoi me persécutes-tu ?" Et sur sa réponse : "Qui es-tu Seigneur ?" la voix répliquera : "Lève-toi, lave-toi des souillures qui t'ont défigurée"* ». »

Suresnes, le 10 août 2021

Le Motu proprio de François sur la Messe traditionnelle

Abbé Hervé Gresland



Le 7 juillet 2007, le pape Benoît XVI avait publié le document¹ *Summorum Pontificum*, par lequel il élargissait la possibilité pour tout prêtre de célébrer la messe dans le rite traditionnel, et pour les groupes de fidèles de demander la messe dans ce rite. Avec le pape François les inconditionnels de la liturgie nouvelle ont pu avoir leur revanche.

Après une consultation de tous les évêques en 2020, François a publié le 16 juillet dernier le motu proprio *Traditionis custodes*², accompagné d'une lettre d'explication adressée aux évêques, par lesquels il révoque et annule pratiquement toutes les dispositions prises par son prédécesseur.

Ce document a pour but de faire que la célébration de la messe traditionnelle ne soit plus un droit, mais une exception juste tolérée, dans le but – le pape ne s'en cache pas dans la lettre qui accompagne cette liquidation – de limiter le plus possible la célébration de cette messe.

LES MESURES PRISES

Dans son motu proprio, « le pape François met en œuvre toute une batterie de mesures destinées à circonscrire la messe tridentine, avec l'espoir de la faire disparaître au profit exclusif de la messe de Paul VI³ ».

La liberté pour tous les prêtres de dire la messe traditionnelle que leur reconnaissait *Summorum Pontificum* est abolie : « Il est de la compétence exclusive de l'évêque diocésain d'autoriser l'utilisation du missel traditionnel dans son diocèse. »

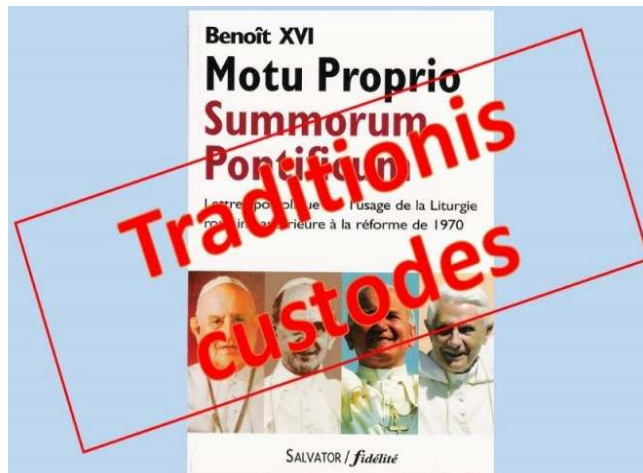
Traditionis custodes détaille une série de conditions qui doivent désormais encadrer la célébration de la messe dans l'ancien rite. Il revient à l'évêque diocésain de déterminer les lieux ainsi que les jours des célébrations autorisées, mais pas dans les églises paroissiales où la messe dans l'ancien rite ne pourra plus être dite. Le célébrant doit être un prêtre délégué par l'évêque. Ce dernier est chargé de vérifier s'il est opportun ou non de maintenir les célébrations selon l'ancien missel. De plus, l'évêque « veillera à ne pas autoriser la création de nouveaux groupes » de fidèles attachés à la messe traditionnelle. Il ne faudra plus ériger de nouvelles paroisses personnelles, ce qui était pourtant le plus grand souhait des instituts *Ecclesia Dei*⁴. Pour les prêtres diocésains, le contrôle est ferme. Ceux ordonnés à l'avenir qui désirent célébrer selon le missel traditionnel de 1962⁵, « doivent en faire la demande formelle à l'évêque diocésain qui consultera le Siège Apostolique avant d'accorder l'autorisation ». Quant à ceux qui le font déjà, ils doivent demander à l'évêque la permission de continuer.

La messe, notre trésor, est donc une nouvelle fois attaquée. Tout, ou à peu près tout ce que contenait *Summorum Pontificum* est abandonné ou détruit⁶. L'objectif clairement affiché est de restreindre au maximum la messe tridentine : elle est dorénavant en liberté étroitement surveillée, permise selon des conditions drastiques, uniquement pour « ceux qui sont enracinés dans la forme précédente de célébration et qui ont besoin de temps pour revenir au rite romain promulgué par les saints (sic) Paul VI et Jean-Paul II⁷ ».

LES MOTIVATIONS DU MOTU PROPRIO

Selon François, les concessions accordées par ses

1. Appelé *Motu proprio* dans le langage de la Curie
2. « Gardiens de la Tradition », pour un texte qui l'attaque de manière frontale.
3. DICI, août 2021.
4. Sociétés religieuses ainsi nommées, car elles ont été reconquises par le Vatican à la suite du motu proprio *Ecclesia Dei*, par lequel Rome avait en 1988 excommunié les évêques de la Tradition et attiré à elle ceux qui se désolidarisaient de la Fraternité Saint-Pie X.
5. Celui que nous utilisons, dit encore missel de saint Pie V, ou encore « la messe de toujours » comme disait Mgr Lefebvre, puisque c'est substantiellement la même.
6. Ce motu proprio illustre la précarité du magistère actuel : *Summorum Pontificum* de Benoît XVI n'aura pas même fêté ses quinze ans. Quel crédit accorder à des documents pontificaux qui sont si vite périmés ? La crédibilité et l'autorité des papes en ressortent profondément dévaluées.
7. Lettre d'accompagnement adressée aux évêques.



Septembre 2021

	<p>PRIEURE MARIE-REINE 195, rue de Bâle F-68100 MULHOUSE Tél : 03 89 44 66 93 Courriel : 68p.mulhouse@fsspx.fr</p> <p>M. l'abbé Jean-Luc Radier, 06 14 77 90 46</p>	<p>CHAPELLE N-D DE LA SAINTE-ESPERANCE 37, Rue Pasteur F-90300 CRAVANCHE</p> <p>M. l'abbé Louis-Marie Carlhian, 06 12 87 41 21</p>	<p>ORATOIRE SAINT-JOSEPH 22, rue Ampère F-68000 COLMAR</p>
Me 1^{er}	Férie (IV ^e cl.) Mém. de Saint Gilles, Abbé, et des 12 Frères Martyrs	7h15 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue pour les défunts de l'Oratoire
Je 2	Saint Etienne, Roi de Hongrie, Confesseur (III ^e cl.) <i>Strasbourg : Bienheureux François-Urbain Salin de Niart, Martyr (III^e cl.)</i>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Ve 3	Saint Pie X, Pape et Confesseur, Patron de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X (I ^{er} cl.) 1^{er} vendredi du mois	17h15 Heure sainte 18h30 Messe lue de Saint Pie X	18h00 Chemin de croix 18h30 Messe lue de Saint Pie X 19h15 Heure sainte avec chapelet, confessions
Sa 4	De la Sainte Vierge au samedi (IV ^e cl.) 1^{er} samedi du mois	17h45 Office du Rosaire 18h30 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie	17h45 1 ^{er} et 2 ^e Chapelets, confessions 18h30 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 19h15 Office du Rosaire
Di 5	Solennité de Saint Pie X, Pape et confesseur (II ^e cl.) Mémoire du 15 ^{ème} dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	M. l'abbé Gresland 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe
Lu 6	Férie (IV ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Ma 7	Férie (IV ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Me 8	Nativité de la Très Sainte Vierge Marie (II ^e cl.) Mémoire de Saint Adrien, Martyr	Pas de Messe	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue à l'intention des vocations
Je 9	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de Saint Gorgon, Martyr	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Ve 10	Saint Nicolas de Tolentino, Confesseur (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Sa 11	De la Sainte Vierge au samedi (IV ^e cl.) Mémoire des Saints Prote et Hyacinthe, Martyrs	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Di 12	16 ^{ème} dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions Vente de gâteaux pour les pèlerinages 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	M. l'abbé Gresland 8h00 Chapelet, confessions 8h30 Grand-Messe Vente de gâteaux
Lu 13	Férie (IV ^e cl.) ; <i>Strasbourg : Saints Materne, Valère et Eucher, Evêques et Confesseurs (III^e cl.)</i>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	M. l'abbé Carlhian 9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe Apéritif paroissial et vente de gâteaux pour les pèlerinages Croisade eucharistique à l'issue de la Messe
Ma 14	Exaltation de la Sainte Croix (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Me 15	Notre-Dame des Sept Douleurs (II ^e cl.) Mémoire de Saint Nicodème, Martyr	7h15 Messe lue 15h00 Catechisme des enfants	16h30 Catechisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 16	S. Corneille, Pape et S. Cyprien, Ev., MM. (III ^e cl.) Mém. des Saints Euphémie, Lucie et Géminien, Mm.	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Ve 17	Férie (IV ^e cl.) Mém. de l'impression des stigmates de Saint François	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	

Sa 18	Saint Joseph de Cupertino, Confesseur (III ^e cl.) <i>Strasbourg : Sainte Richarde, Vierge (III^e cl.)</i>	7h15 Messe lue 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	M. l'abbé Gresland <i>M. l'abbé Gresland, confessions</i> Quête pour le prieuré Croisade eucharistique à l'issue de la Messe 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	M. l'abbé Carlhian 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe Croisade eucharistique à l'issue de la Messe Quête pour les fleurs	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	M. l'abbé Radier
Pèlerinage du doyenné de l'Est à Domrémy						
Lu 20	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de Saint Eustache et ses compagnons, Martyrs	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue				
Ma 21	Saint Mathieu, Apôtre et Evangéliste (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue				
Me 22	Des Quatre-Temps (II ^e cl.) Mémoire de Saint Thomas de Villeneuve Jeûne et abstinence recommandés	7h15 Messe lue 15h00 Catéchisme des enfants		17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Je 23	Saint Lin, Pape et Martyr (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue				
Ve 24	Des Quatre-Temps (II ^e cl.) Mémoire de Notre-Dame de la Merci Abstinence ; jeûne recommandé	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue				
Sa 25	Des Quatre-Temps (II ^e cl.) Jeûne et abstinence recommandés	7h15 Messe lue 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Di 26	Solennité de Sainte Thérèse de l'E.-J. (II ^e cl.) Mémoire du 18 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	M. l'abbé Radier <i>M. l'abbé Radier, confessions</i>	M. l'abbé Gresland 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe		M. l'abbé Carlhian
Lu 27	Saint Côme et Saint Damien, Martyrs (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue				
Ma 28	Saint Wenceslas, Duc de Bohême, Martyr (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue				
Me 29	Dédicace de Saint Michel Archange (I ^e cl.)	10h30 Exposition du Très Saint Sacrement Adoration perpétuelle 15h00 Catéchisme des enfants 17h45 Chapelet et bénédiction 18h30 Messe lue		17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Je 30	Saint Jérôme, Confesseur et Docteur (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue				
Ve 1^{er}	Férie (IV ^e cl.) 1^{er} vendredi du mois	17h15 Heure sainte 18h30 Messe lue de Saint Pie X				18h00 Chemin de croix 18h30 Messe lue de Saint Pie X 19h15 Heure sainte avec chapelet, confessions
Sa 2	Les Saints Anges gardiens (III ^e cl.) 1^{er} samedi du mois	17h45 Office du Rosaire 18h30 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie				17h45 1 ^{er} et 2 ^e Chapelets, confessions 18h30 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 19h15 Office du Rosaire
Di 3	Solennité de Sainte Thérèse de l'E.-J. (II ^e cl.) Mémoire du 17 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	M. l'abbé Gresland <i>M. l'abbé Gresland, confessions</i>	M. l'abbé Radier 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe		M. l'abbé Carlhian

prédécesseurs ont été utilisées « pour accroître les distances, renforcer les différences, exposant l'Eglise au risque de divisions ». En réalité la question de fond n'est pas l'unité de l'Eglise, « la communion ecclésiale », comme le prétend le motu proprio : en effet cette unité est sérieusement mise à mal par de nombreux actes et déclarations de François. La question de fond est l'unité de l'Eglise comprise à la manière des conciliaires : **unité derrière la nouvelle messe, unité derrière le concile Vatican II.** Car le risque actuel est « un rejet croissant non seulement de la réforme liturgique, mais aussi du concile Vatican II ».

Dans *Le Figaro*⁸, Jean-Marie Guénois donne le but réel du motu proprio : il s'agit avant tout de « réduire l'influence des traditionalistes ». Car les conciliaires se heurtent à un fait très contrariant pour leur idéologie : c'est l'attraction de la Tradition sur les jeunes générations. La Tradition attire les jeunes, prêtres comme laïcs, qui se tournent vers le rite tridentin.

Les conciliaires pensaient qu'au bout de quelques années l'ancien rite romain ne serait plus qu'un souvenir. Il semblait destiné à disparaître. Cette prévision a été complètement démentie par les faits. Ces dernières années, de nombreux prêtres et fidèles ont découvert cette messe, la messe de toujours, et à travers elle ils ont été amenés à découvrir le trésor de la Tradition qui leur a ouvert le chemin de la conversion ou de la sanctification de leurs âmes. Les lieux où est célébrée la messe traditionnelle, où l'on prêche la foi et la morale de toujours, sont pleins de fidèles et éveillent des vocations, alors que les paroisses et séminaires ordinaires ne cessent de se dépeupler.

En face des cérémonies humanistes, désacralisées, indigentes de la nouvelle liturgie qui ont vidé les églises, la messe traditionnelle est une célébration digne du culte dû à Dieu, qui manifeste le sacré et la transcendance. Elle exprime clairement et saintement la foi catholique dans le sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ renouvelé sur les autels. C'est pourquoi elle touche les cœurs, elle attire les âmes qui cherchent Dieu, et nourrit leur foi. C'est par elle que Dieu a transformé la vie de nombreuses personnes.

« La diffusion admirable de la forme traditionnelle de la Messe et sa croissance continue, dans presque tous les pays du monde, est sans aucun doute l'œuvre de l'Esprit-Saint, et un véritable signe de notre temps. Cette forme de la célébration liturgique porte de véritables fruits spirituels, en particulier dans la vie des

jeunes et des convertis à l'Eglise catholique, car beaucoup de ces derniers ont été attirés à la foi catholique précisément grâce au pouvoir irradiant de ce trésor de l'Eglise⁹. »

Voilà pourquoi les conciliaires ont peur de la messe traditionnelle, peur que l'attrait pour cette messe s'étende davantage. Et cela c'est très dangereux. La faillite du nouveau rite est soulignée, comme dans un clair-obscur, par la réussite de la Tradition et de la messe tridentine. Ils s'imaginent sans doute que la disparition de la messe tridentine fera revenir les fidèles dans les églises vidées du sacré. Tragique méprise.

ET LA FRATERNITÉ SAINT-PIE X ?

La Fraternité Saint-Pie X n'est pas concernée par le récent motu proprio, car grâce à Dieu notre fondateur Mgr Marcel Lefebvre avait vu qu'on ne pouvait avoir aucune confiance dans les autorités romaines actuelles et qu'on ne pouvait se mettre sous leur autorité. Dès 1988 il annonçait : « En réalité Rome ne veut ni soutenir, ni poursuivre la Tradition. On veut amener tout doucement ces jeunes et ces prêtres [ceux de la mouvance Ecclesia Dei] au Concile. C'est évident¹⁰ ». Les événements récents nous donnent, s'il en était besoin, un motif supplémentaire d'admirer sa clairvoyance, sa prudence et sa foi.

Cependant nous regrettons profondément cette limitation de la messe de toujours en d'autres églises ou chapelles, car la vraie messe rayonne, elle convertit – à commencer par des prêtres –, elle sauve des âmes. Et elle est le plus grand obstacle au règne du démon.

LA FIN DE LA « FORME EXTRAORDINAIRE »

Pour les conciliaires quels qu'ils soient, il n'est pas possible de remettre en cause le concile Vatican II et son autorité. Mais Benoît XVI avait essayé de faire croire que Vatican II n'était pas une rupture, qu'il était dans la continuité de la tradition de l'Eglise. François ne s'embarrasse pas de considérations de ce genre. L'herméneutique de la continuité, « avec ses équivoques, ses illusions et ses efforts impossibles¹¹ », est un compromis qui ne pouvait pas tenir.

On ne peut plus parler de messe selon la « forme extraordinaire » du rite romain. Fran-

9. Mgr Athanasius Schneider, entretien à *The Remnant*, le 23 juillet.

10. Conférence prononcée au séminaire de Flavigny en décembre 1988.

11. Abbé Pagliarani, lettre du 22 juillet 2021 aux prêtres et aux fidèles.

çois vient de décider que la distinction inventée par Benoît XVI entre « forme ordinaire » (la nouvelle messe de Paul VI) et « forme extraordinaire » (la messe traditionnelle) du rite romain, était caduque.

Benoît XVI avait voulu faire se côtoyer deux rites dont un était ancien, traditionnel, légitime, et l'autre qui ne l'était pas, parce que la nouvelle messe n'est pas légitime, non pas qu'elle n'ait pas été promulguée par l'autorité du Saint-Siège, mais parce qu'elle s'écarte de la doctrine traditionnelle sur le saint sacrifice de la messe.

On vivait dans cette situation un peu bancal jusqu'au 16 juillet, où le pape François a fait ce motu proprio qui réduit au minimum, sur un ton rude, extrêmement rigide, la possibilité de célébrer la messe de saint Pie V. Il établit dès le premier article de son motu proprio que « *les livres liturgiques promulgués par les saints Pontifes Paul VI et Jean-Paul II, conformément aux décrets du Concile Vatican II, sont la seule expression de la lex orandi du rite romain* ». La messe de Paul VI, et elle seule, est l'unique forme du rite romain ; car elle est celle de la réforme liturgique voulue par le concile, elle est « la messe du concile ». Seule elle a droit de cité dans l'Eglise conciliaire.

DEUX CONCEPTIONS OPPOSÉES

« *La bataille de ces cinquante dernières années, qui vient de connaître, le 16 juillet dernier, un moment certainement significatif, n'est pas la guerre entre deux rites : elle est bel et bien la guerre entre deux conceptions différentes et opposées de l'Eglise et de la vie chrétienne, absolument irréductibles et incompatibles l'une avec l'autre. [...] Il s'agit donc de choisir la foi catholique dans son intégralité et par elle Notre Seigneur Jésus-Christ, sa croix, son sacrifice, sa royauté* », écrit notre supérieur l'abbé Davide Pagliarani¹².

La cohabitation entre les deux rites n'était pas possible. Ils **s'excluent mutuellement**, car la messe nouvelle exprime une foi qui n'est pas la même que celle exprimée par la messe traditionnelle. « *Il y a une opposition formelle de doctrine entre la messe de saint Pie V et le nouveau rite de Paul VI. L'écart qui oppose les deux liturgies correspond à un abîme, qui sépare deux conceptions de l'Eglise et de la foi*¹³».

François rappelle qu'il faut ramener tout le monde au concile. **Si la nouvelle croyance est celle du concile Vatican II, la nouvelle liturgie qui doit lui correspondre ne peut être que celle**

de la nouvelle messe de Paul VI.

Le combat dans la crise de l'Eglise retrouve d'une certaine manière une vraie cohérence : soit on suit le concile Vatican II, soit on suit l'ancienne messe. Les deux choses sont incompatibles.

LES INSTITUTS *ECCLESIA DEI*

Les Instituts qui dépendaient de la Commission *Ecclesia Dei* (**ceux qui ont voulu essayer de concilier leur attachement à la liturgie traditionnelle avec l'obéissance au concile Vatican II et à la hiérarchie conciliaire**), **pouvaient trouver un recours et une protection contre les évêques auprès de cette Commission** plutôt bienveillante à leur égard.



M. l'abbé Pagliarani

Cette Commission avait été supprimée en tant que structure indépendante en 2019, et rattachée à la Congrégation pour la doctrine de la foi. A présent le pape élimine ce qu'il en restait : elle est purement et simplement abolie. Les clercs diocésains sont laissés à la merci des évêques, tandis que les Instituts *Ecclesia Dei* sont placés dorénavant sous l'autorité de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée.

Du côté de ces sociétés, la dureté du motu proprio et le caractère inattendu de ses décisions ont mis les prêtres et les fidèles dans l'incompréhension et la consternation. Des moments difficiles se préparent pour ces communautés dont la situation risque de devenir problématique. La mise au point est brutale pour ceux qui ont cru pouvoir mettre leur confiance dans des autorités toujours imbues de modernisme.

Tandis que les promesses faites aux sociétés *Ecclesia Dei* sont si bien tenues, la Fraternité Saint-Pie X trouve dans la liberté que lui a léguée son fondateur, la possibilité de continuer à combattre pour la foi et le règne de Jésus-Christ. ■

12. Lettre du 22 juillet 2021.

13. Abbé Jean-Michel Gleize, *La Porte latine*, 19 juillet.

ACTIVITÉS A PRÉVOIR*(mises à jour : en italique)***Catéchisme des enfants**➤ **Mulhouse - Colmar - Cravanche**

Septembre : 15, 22 et 29

Octobre : 6 et 13

Novembre : 3, 10, 17, et 24

➤ **Colmar**

19 septembre : Future façade

➤ **Cravanche**

19 septembre : Fleurs

Quêtes spéciales➤ **Mulhouse**

19 septembre : Prieuré

➤ **Colmar**

19 septembre : Future façade

➤ **Cravanche**

19 septembre : Fleurs

Ventes de gâteaux pour les pèlerinages➤ **Les trois chapelles**

Dimanche 12 septembre

Dimanche 19 septembre

➤ Pèlerinage du doyenné de Strasbourg à Domrémy

Mardi 28 septembre

➤ Prises d'habit au Séminaire Saint Curé d'Ars, Flavigny

Mercredi 29 septembre

➤ Voeux des Frères au Séminaire Saint Curé d'Ars, Flavigny

Du samedi 30 octobre au lundi 1^{er} novembre

➤ Pèlerinage international du Christ-Roi à Lourdes

HONORAIRES

Messe :	18 €
Neuvaine :	180 €
Trentain :	720 €

RETRAITES SPIRITUELLES**Saint Ignace Messieurs**

- 6-11 septembre : Bitche
- 20-25 septembre : Pointet
- 4-9 octobre : Gastines
- 18-23 octobre : Pointet
- 8-13 novembre : Gastines
- 22-27 novembre : Pointet
- 6-11 décembre : Gastines
- 26-31 décembre : Pointet
- 26-31 décembre : Enney

Saint Ignace Dames

- 6-11 septembre : Pointet
- 20-25 septembre : Gastines
- 18-23 octobre : Gastines
- 8-13 novembre : Pointet
- 8-13 novembre : Enney
- 22-27 novembre : Gastines
- 26 novembre-1^{er} décembre : Bitche
- 6-11 décembre : Pointet

Foyers

- 29 novembre-2 décembre : Enney

Montfortaine (mixte)

- 6-11 décembre : Moulin du Pin
- 17-22 janvier : Moulin du Pin

Rosaire (mixte)

- 4-9 octobre : Moulin du Pin

Avec Mgr Lefebvre (mixte)

- 15-20 novembre : Moulin du Pin

INTENTIONS DU MOIS**Croisade eucharistique :**

- Septembre : pour les écoles catholiques

Rosaire vivant :

- Septembre : pour les prêtres et les âmes consacrées

CARNET PAROISSIAL*A été régénérée par l'eau du Baptême*

- Blandine Jamet, fille de Jean-Sébastien et Cathia Jamet, le 15 août 2021, née le 8 août 2021.

*Nous prions pour nos défunts du mois de septembre***À Mulhouse**

- Mlle Marguerite-Marie Horn, + 2005 à 92 ans
- M. Christian Simpatico, + 2012 à 69 ans
- M. Alphonse Letellier, + 2013 à 94 ans
- M. Jean Drohmann, + 2013 à 86 ans

À Colmar

- M. Gabriel Weibel, + 1988
- M. Auguste Boehm, + 1993 à 83 ans
- M. Albert Zurlinden, + 2001 à 77 ans
- M. Arsène Schmitt, + 2020 à 92 ans

À Cravanche

- M. Francis Debono, + 2002 à 82 ans
- M. Edouard Tripihana, + 2017 à 81 ans

CONFESSIONS**À Mulhouse**

- Le dimanche : voir calendrier
- En semaine : pendant le chapelot de 18h ; sur demande après les Messes ou sur rendez-vous

À Colmar

- Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe
- En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

À Cravanche

- 1/2 heure avant toutes les Messes

RETRAITES SPIRITUELLES DE VOS PRÊTRES

M. l'abbé Radier et M. l'abbé Gresland feront leur retraite spirituelle annuelle du 6 au 11 septembre à Ecône. Ils se recommandent à vos charitables prières.